

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
27 JUIN 2017

DATE d'AFFICHAGE
10 JUILLET 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 26
Votants : 32

L'an deux mille dix-sept,
le 4 juillet à dix heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Hervé MICHAUD, - Jean-François BREGER, - Jean-Claude FOU CRAUT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mmes Martine PENOT, - Christine RENAULT-TREGOUET, - Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - Marie-Odile JARLIGANT, - Odile ORJUBIN, - Christine SAVARY.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Régine ROSSET

Mme Odile ORJUBIN donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

M. Jean-Pierre PRUNAUT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE

Mme Christine SAVARY donne pouvoir à M. Joseph BROHAN

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick BEILLON a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°74-2017 – ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS
COMMUNAUTAIRES SUITE A UNE DEMISSION**

Suite à la démission de M. Patrick BUESSLER-MUELA, représentant la commune de Nivillac, le Président propose de procéder à son remplacement en tant que délégué titulaire au sein de la commission communautaire « Enfance-Jeunesse » et délégué suppléant au sein de la commission communautaire « Solidarités ».

Sur proposition du Conseil Municipal de Nivillac, le Président présente la candidature de M. Pierre PRAT en tant que délégué titulaire et délégué suppléant au sein des commissions communautaires citées ci-dessus.

Le Président invite d'autres éventuelles candidatures à se manifester, puis propose au Conseil de PASSER au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la nouvelle composition des Commissions Communautaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 07/07/17

Le Président,

